

L'INTÉGRATION DES FFI DANS L'ARMÉE EN 1944-1945

Auteur d'une thèse sur les projets de réarmement dans la France libérée⁽¹⁾, Stéphane Weiss revient sur un épisode de la refondation de la République à la Libération : l'incorporation des Forces françaises de l'intérieur (FFI) à l'armée française nouvelle. Conduite par le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), cette décision éminemment politique se heurta à de nombreuses difficultés : dépendance militaire française à l'égard des Alliés, rivalité avec le Parti communiste, réticences des FFI à rejoindre une institution militaire calquée sur celle d'avant-guerre.

L'incorporation des FFI dans l'armée en 1944-1945

Par Stéphane Weiss, chercheur associé au CRIHAM (Université de Poitiers)

Les Forces françaises de l'intérieur ou FFI sont indissociablement liées au souvenir de la Libération. Le terme FFI sert couramment à désigner les combattants de la Résistance intérieure française pour l'année 1944 : maquisards, membres des corps francs, insurgés des barricades urbaines mais aussi volontaires ayant rejoint durant l'automne 1944 les troupes arrivées d'Afrique du Nord⁽²⁾. Le terme est apparu en février 1944 mais ne s'est généralisé qu'au cours de l'été. Le général de Gaulle l'a notamment consacré par l'ordonnance du 9 juin 1944 proclamant le fait que les FFI faisaient partie intégrante de l'armée française.

La nature de ce statut militaire restait cependant vague. L'ordonnance du 9 juin était une mesure

conservatoire, prise dans l'urgence, pour offrir aux FFI la protection théorique des conventions internationales. Plus de trois mois s'écoulèrent avant que deux décrets des 19 et 20 septembre 1944 ne viennent encadrer les voies d'intégration des FFI dans l'armée, sans pour autant clore un débat politique alors vif.

L'engagement des résistants était en effet de nature éminemment politique car il s'agissait de volontaires, enrôlés en dehors de toute mobilisation générale ou conscription. Qui plus est, leurs organisations ont été le fait de mouvements qui, quelle que fut leur diversité, ont tous inscrit leur action militaire dans une perspective politique de refondation du pays. En mars 1944, le

SOMMAIRE

- L'incorporation des FFI dans l'armée en 1944-1945 p. I à V
Par Stéphane Weiss, chercheur associé au CRIHAM (Université de Poitiers)
- Une intégration, source de tensions entre les FFI et le Gouvernement provisoire p. VI
Par Stéphane Weiss
- La Direction des FFI p. VII
Par Stéphane Weiss
- La cérémonie militaire du 2 avril 1945, point d'orgue de la refondation de l'armée française p. VIII
Par Stéphane Weiss

programme du Conseil national de la Résistance (CNR) présenta ainsi les FFI comme une « armée expérimentée, rompue au combat », « capable de jouer son rôle » et devant élargir ses objectifs au fur et à mesure de la Libération attendue.

L'intégration concrète des FFI dans l'armée s'étaala de septembre 1944 au printemps 1945. Elle ne fut ni automatique, ni linéaire, ni uniforme. Elle concerna quelque 400 000 FFI restés sous les drapeaux : aux côtés de la 1^{ère} Armée française forgée en Afrique du Nord, mais aussi sur les fronts secondaires des Alpes et de l'Atlantique, ainsi que dans les casernes des régions libérées. Le récit de cette intégration est souvent resté focalisé sur le



◀ **Combattant volontaire des Forces françaises de l'Ouest en faction au Chapus (Charente-Maritime). À l'arrière-plan, on aperçoit le Fort Louvois, ainsi que l'île d'Oléron où les Allemands se sont retranchés jusqu'en mai 1945.**

Mal équipé, ce soldat des Forces françaises de l'Ouest illustre parfaitement le sort des volontaires ex-FFI devant les poches de l'Atlantique et de la mer du Nord durant l'automne et l'hiver 1944.

▲ **Dessin de Roger Cartier daté du 19 août 1944 représentant un FFI « type ». Tiré à 100 exemplaires ce dessin colorisé à la main était vendu par l'amicale de la Résistance « au profit de ses soldats ».**

Présentés comme des héros de la Libération, les FFI sont souvent assimilés aux soldats de l'An II. L'incorporation de ces volontaires était perçue comme la possibilité de refonder une armée nouvelle au sein de la métropole libérée.

cas des FFI incorporés au sein de la 1^{ère} Armée, dans le cadre d'un « amalgame » faisant écho à la refondation des armées françaises en 1792. Son étude a fréquemment été assimilée à celle de la séquence politique de l'automne 1944 ayant vu la confrontation d'un pôle tenant de l'ordre légal, incarné par le général de Gaulle, et d'un pôle contestataire animé par le Parti communiste.

Grâce à des recherches récentes⁽³⁾, une mise en perspective plus large peut être proposée. Le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) dirigé par le général de Gaulle n'avait pas totalement les mains libres. Sur le plan militaire, les forces françaises étaient placées sous la tutelle du haut commandement allié, dont les choix ont pesé jusqu'en mai 1945. Les FFI ne représentaient pas non plus le seul gisement de main-d'œuvre militaire à la disposition du gouvernement. Leur intégration militaire est aussi à considérer à l'aune des flux d'hommes mobilisés à travers l'empire colonial, dans le cadre d'un projet gouvernemental de réarmement, initié en Afrique du Nord en 1943 puis poursuivi en métropole à partir de l'automne 1944.

L'émergence des FFI

Impulsée en février 1944, la création des FFI visait à structurer sous un même commandement les diverses formations militaires afin de mieux coordonner leurs actions avec les Alliés en vue du débarquement qui se profilait. Une organisation pyramidale fut initiée sur l'ensemble du territoire avec un comité national

réunissant des représentants des principaux mouvements de résistance (le COMIDAC), un état-major national, des états-majors régionaux et des échelons locaux. Cette organisation resta cependant longtemps théorique du fait des coups portés par la répression allemande (à l'image de l'arrestation de Pierre Dejeussieu, *Pontcarral*, le premier chef d'état-major national des FFI), de dissensions politiques (notamment au sujet de la place conférée à l'Organisation de Résistance de l'Armée – ORA), de difficultés de liaison avec les régions mais aussi de l'influence de réseaux alliés plus à mêmes de fournir armes et fonds.

Dans bien des régions, l'organisation régionale des FFI n'a pris corps qu'après le 6 juin 1944, tandis que les groupes combattants conservaient leurs singularités : ORA, Armée secrète (AS, également qualifiée en 1944 en tant que Corps Francs de la Libération – CFL), Francs-Tireurs et Partisans (FTP)... Les FFI se trouvèrent de plus soumis à des circuits de commandement concurrents. En mai 1944, le COMIDAC,

rebaptisé Comité d'action militaire (COMAC) et majoritairement composé de membres communistes ou apparentés, revendiqua d'être la seule instance de commandement des FFI, malgré la faiblesse de ses liaisons avec les régions comme avec les Alliés, seuls capables de déclencher des parachutages d'armes. Or, un second état-major national FFI avait été créé à Londres et confié au général Pierre Koenig, agissant en métropole par l'entremise du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA), de délégués militaires régionaux (DMR) et de missions de liaisons alliées parachutées sur le terrain.

L'appellation FFI s'est généralisée en juillet et août 1944 à la croisée de plusieurs faits : la concrétisation des états-majors FFI locaux, le rôle croissant des formations résistantes combattantes, ainsi que l'emploi générique du terme FFI par les Alliés pour les désigner. Elle a davantage pris corps sur le terrain qu'à travers les cadres théoriques débattus tout au long de l'été entre le COMAC, Londres et Alger. Sa généralisation ne doit toutefois pas occulter le maintien de clivages parfois aigus. Au fur et à mesure de la libération des régions, leurs chefs-lieux virent défilé les FFI victorieux mais, au sein des cortèges, FTP, CFL et ORA restèrent majoritairement séparés.



Le général Jean de Lattre de Tassigny commandant de la 1^{ère} Armée française.

Musée de l'Ordre de la Libération

Quoi qu'il en fût, le phénomène des FFI était désormais installé. En septembre 1944, dans la plupart des régions libérées, malgré leur hétérogénéité, les FFI constituaient la seule force armée française. Ils s'approprièrent sans attendre les casernes et les attributs militaires symboliques : étendards et numéros de régiments, bien plus souvent choisis en référence à la mobilisation de 1914 qu'à

l'armée d'armistice ou celle de 1939-1940. L'enjeu était double : participer à la refondation nationale et incarner une renaissance militaire française après l'humiliation de 1940, poursuivre le combat contre l'Allemagne. Le COMAC et le Parti communiste, appréhendant les FFI comme un corps social plus homogène qu'il ne l'était, virent là l'opportunité de transformer les FFI en une armée nationale et populaire aux accents révolutionnaires. La comparaison des FFI avec les volontaires de l'An II fut d'ailleurs un thème récurrent, des colonnes de *L'Humanité* au discours du général de Gaulle au palais de Chaillot le 12 septembre 1944.

Si la vocation militaire des FFI n'était pas discutée, il en allait autrement de sa forme. Les FFI serviraient-ils de creuset pour lever une nouvelle armée nationale ou n'en seraient-ils qu'une composante destinée à se fondre dans le moule de l'institution militaire d'avant-guerre, qui avait perduré depuis 1940 dans l'empire colonial et était représentée par les sept divisions du général de Lattre de Tassigny et la 2^e Division blindée du général Leclerc ?

Jusqu'à la mi-août 1944, la gestion de la question FFI fut essentiellement le fait du BCRA et de l'état-major FFI londonien. La libération progressive du territoire, synonyme de réduction puis d'arrêt des opérations clandestines, marqua la fin de cette configuration. Il n'était plus question de lutte au sein d'un pays occupé mais de remise en marche de l'institution militaire. Le BCRA et le général Koenig laissèrent la place aux services du ministère de la Guerre, qui dépêcha ses propres émissaires, sans connaissance particulière des opérations clandestines antérieures.

En effet, jusqu'à l'été 1944, les FFI n'ont guère semblé susciter l'intérêt du commissariat puis du ministère de la Guerre, comme le montrent les correspondances du mois de juillet 1944. Dans les premiers départements libérés, le commissariat à la Guerre envisagea d'y lever des troupes, mais sans identifier de rôle pour les FFI ni leur reconnaître une quelconque singularité. Il fallut attendre le 8 août 1944 pour que le général Koenig soit le premier à souligner la nécessité d'un traitement particulier des FFI par l'institution militaire, avec la mise en place d'une forme adaptée d'intégration et la reconnaissance de leur organisation en unités structurées.

À cette période, le ministère de la Guerre n'avait pas encore construit de doctrine à leur sujet. Lorsque les forces françaises débarquées en Provence rencontrèrent les FFI du Sud-Est et envisagèrent d'y lever des recrues pour compenser leurs pertes, le tâtonnement fut de mise, avec un formalisme variable, mêlant aussi bien le recrutement individuel que l'engagement collectif de petits groupes FFI complets. Il en alla de même en région parisienne pour le compte de la 2^e Division blindée. Cette absence de doctrine montre un impensé gouvernemental de la question des FFI. Il en va de même pour la décision du général de Gaulle du 28 août 1944, relative à la dissolution des organes de commandement FFI au sein des régions libérées, au profit de nouvelles régions militaires dont le principe avait été posé le 9 juin. Cet acte a fait couler beaucoup d'encre. Sa date tardive et l'absence de toute formule de transition traduisent un manque d'anticipation et une méconnaissance de la place alors prise par les états-majors FFI régionaux.

La fronde du COMAC

La lutte politique qui opposa en septembre 1944 le GPRF au Parti communiste, notamment par l'entremise du COMAC, a longtemps été présentée comme une mise à l'épreuve du premier par le second. Le général de Gaulle a finalement emporté la partie. Les travaux de Philippe Buton ont montré les faiblesses structurelles qui ont conduit le Parti communiste à un revirement complet. Le parti et ses satellites ont été placés devant leur incapacité à représenter à eux seuls l'ensemble de la Résistance intérieure.



Photo Yan Dieuzaide

parurent au journal officiel les deux décrets des 19 et 20 septembre sur l'intégration des FFI dans l'armée. Dans ce contexte, le COMAC et ses soutiens furent contraints de rentrer dans le rang, sauf à choisir une voie illégale incompatible avec toute volonté de contribution à la refondation de l'outil militaire national.

Ce faisant, la pression, indéniable en septembre 1944, retomba dès le mois d'octobre. L'insubordination aurait conduit à une impasse, que ne souhaitait pas le Parti communiste, engagé dans une stratégie d'union de la Résistance depuis qu'il avait accepté de participer au Gouvernement provisoire. Le COMAC s'est vu concéder une porte de sortie, sous la forme d'une Direction des FFI au sein du ministère de la Guerre, créée à partir de l'État-major national FFI. Après en avoir initialement rejeté l'idée le 15 septembre, ses membres durent cependant s'y résoudre le 17 octobre (cf. p.VII).

La signature des engagements dans l'armée

À combattants particuliers, statuts particuliers. Cette formule résume la mise en place d'un régime spécifique d'engagements militaires pour les volontaires FFI. Le décret du 20 septembre 1944 instaura ainsi des engagements volontaires courant jusqu'à la fin de la guerre, plus trois mois supplémentaires. La mesure était foncièrement distincte des engagements classiques (signés pour une durée de trois à cinq ans) et des mesures d'appel pratiquées en Afrique du Nord depuis novembre 1942, avec la mobilisation systématique de classes d'âge. Pour les FFI, ces engagements comportaient une forte charge symbolique et politique. Il ne s'agissait plus d'un engagement basé sur une relation de confiance d'homme à homme au sein de petits collectifs, mais d'un engagement individuel au service d'un gouvernement, à qui les signataires déléguaient la maîtrise des décisions. Cette perte d'autonomie a rapidement suscité une incompréhension au sein des FFI, tandis qu'aucune mesure de mobilisation générale ne venait assurer une égalité de traitement avec le reste de la population en âge de combattre.

Ce sujet s'invita naturellement dans le rapport de force entre le GPRF et le COMAC. Ce dernier ne niait pas le besoin de conditions d'engagement mais contestait la subordination édictée. Néanmoins, en octobre, tandis que la fronde du COMAC s'essouffait, les postures vindicatives s'estompèrent. Ainsi, en

région parisienne où la contestation fut initialement vive, le colonel Henri Rol-Tanguy, commandant régional FFI, montra lui-même l'exemple en signant son engagement le 26 octobre. De même, à Limoges, le colonel Maurice Rousselier, relais régional du COMAC, ordonna à ses subordonnés d'achever les opérations d'engagement avant le 1^{er} novembre.

Selon les régions, le processus de signature s'est étalé jusqu'à la fin de l'année 1944, non sans générer une vague de retours à la vie civile. Outre des restrictions en matière d'âge (âge minimal de 18 ans et maximal de 35 ans), de forme physique (au sortir de quatre années de rationnement) ou de professions (certains métiers nécessaires au redémarrage du pays furent exclus comme les fonctionnaires, les mineurs de fonds...), des refus de signature pour des raisons politiques se sont également manifestés. Il n'y a pas de vue d'ensemble disponible au niveau national. Les fonds conservés montrent néanmoins une diminution marquée des effectifs FFI à la disposition des autorités militaires : une baisse de l'ordre de 30 % pour la moitié sud du pays selon un rapport américain de décembre 1944, de 20 % à l'échelle des fronts de l'Atlantique, de 60 % en région lyonnaise et de 50 % parmi les contingents du Sud-Ouest ayant rejoint la 1^{ère} Armée.

L'amalgame

Le processus d'intégration des FFI au sein de la 1^{ère} Armée et de la 2^e DB est connu sous le terme d'« amalgame », apparu dès l'automne 1944 pour qualifier la juxtaposition puis la fusion partielle de formations FFI et d'unités de l'Armée d'Afrique. Les témoignages et travaux ne manquent pas à son sujet, avec une mise en récit entamée dès 1945 par le général de Lattre de Tassigny, qui donnera lieu à la publication de *l'Histoire de la Première Armée française* en 1949.

Cet amalgame peut être réinterrogé au regard d'un environnement politique et militaire ne se limitant pas aux seuls acteurs français. Le GPRF et le général de Lattre ont en effet eu à tenir compte d'un double faisceau de contraintes. En premier lieu, l'épuisement du recrutement nord-africain, couplé à la montée de tensions sociales et politiques à travers l'empire colonial, tandis que les divisions réarmées en Afrique cumulaient des pertes de plus en plus difficiles à compenser. En second lieu, la tutelle du haut commandement allié (SHAEP). Dès septembre 1944, le SHAEP conditionna la prise en charge logistique des FFI rejoignant la 1^{ère} Armée à la constitution préalable d'un *pool* de remplacement : une réserve à lever en métropole, parmi les FFI ou en dehors, pour renflouer les effectifs des formations nord-africaines exsangues.

Dans ce cadre contraint, le terme « amalgame » est venu recouvrir des processus distincts d'emploi militaire des FFI. Citons tout d'abord le recrutement direct de volontaires par les unités débarquées, soit sous forme de recrues individuelles, soit sous forme de petits collectifs. Ce premier processus, assez classique, ne s'adressait pas exclusivement aux seuls FFI. Opéré en septembre et octobre 1944, un second processus, le « blanchiment », consista à substituer

Octobre 1944, à l'école des cadres du château de Lespinet (Haute-Garonne), des combattants FFI s'entraînent au maniement des armes en dotation dans l'armée régulière.

À la mi-septembre 1944, les effectifs des FFI de la région R4 s'élèvent à plus de 45 000 combattants qui manquent cruellement de cadres. C'est dans ce but qu'est créée l'école du château de Lespinet, près de Toulouse, pour débiter la formation de sous-officiers et d'officiers sélectionnés au sein des FFI. Une deuxième école de formation, installée à Tarbes, accueille les stagiaires triés à Lespinet, afin qu'ils reçoivent une formation complémentaire d'officiers. Ce dispositif se prolonge par l'ouverture de trois écoles de sous-officiers à Cahors, à Pamiers et dans le Gers. Créés par Robert Darnault et Serge Ravel, ces écoles jettent les bases d'une « armée nouvelle », une armée populaire, très différente de l'armée traditionnelle d'avant 1940.

Si cet épisode a pu mettre à l'épreuve le GPRF, il a surtout totalement déstabilisé le COMAC, qui tablait sur l'hypothèse d'une supériorité numérique des FFI par rapport aux formations arrivant d'Afrique et avait la conviction d'être suivi par les organes FFI régionaux. Or ce ne fut pas le cas. Au contraire, plusieurs de ses relais régionaux, tels Serge Ravel à Toulouse, Maurice Rousselier (*Rivier*) à Limoges ou Claude Jaeger (*Michelin*) à Rennes, critiquèrent l'absence de pragmatisme des ordres du COMAC et son manque de liaison avec la zone Sud et la Bretagne déjà libérées.

Pendant ce temps, la roue tournait. Le général de Gaulle enchaîna du 14 au 19 septembre une série de déplacements décisifs dans le Sud-Est et le Sud-Ouest, renforçant jour après jour son assise. Les régions libérées furent maillées par une nouvelle administration militaire, calquée sur les ressorts des commissariats de la République et non sur les périmètres des régions clandestines, dont les états-majors furent progressivement chaperonnés, non sans quelques soubresauts dont le dernier fut observé à Poitiers le 2 décembre (cf. p.VI). Parallèlement, le 24 septembre,



DR

Le 6 octobre 1944 à Paris. Après avoir été passés en revue aux Invalides, sept bataillons FFI ayant défilé sur les Champs-Élysées passent devant le Grand-Palais.

les moyens la 1^{ère} Armée et accroissaient ses charges logistiques, pourtant déjà critiques. Le ministère de la Guerre ne se résolut finalement à répondre aux attentes du SHAEF que sous la menace américaine d'un blocage des livraisons alliées attendues pour le plan gouvernemental de réarmement. Ce n'est qu'à compter de janvier 1945 que cessèrent les arrivées d'unités FFI supplémentaires au profit de contingents de personnels de remplacement, avec un effet numérique qui ne se fit effectivement sentir qu'au printemps.

Le sort des unités FFI formant corps, présentes depuis l'automne 1944 aux côtés de la 1^{ère} Armée, restait encore en suspens. Le général de Lattre et le ministère de la Guerre mixèrent alors les approches des mois précédents : amalgame d'une quinzaine de bataillons au sein de formations nord-africaines par remplacement de bataillons complets (davantage sur le modèle d'une relève que d'un mélange), maintien de douze bataillons accolés aux divisions de la 1^{ère} Armée et utilisation des éléments restants pour structurer une nouvelle division, la 14^e Division d'infanterie. Les bataillons amalgamés furent équipés à l'américaine avec le matériel des bataillons nord-africains remplacés. Les bataillons légers reçurent un équipement britannique. La 14^e Division ne bénéficia par contre d'aucun accord allié de prise en charge car, aux yeux du SHAEF, elle ne répondait pas aux standards américains et n'était pas jugée utile pour les opérations en Allemagne.

Au-delà de l'amalgame

L'amalgame des FFI au sein la 1^{ère} Armée n'a pas résumé à lui seul le sujet de l'intégration des FFI dans l'armée. Selon les sources, 110 à 130 000 FFI rejoignirent la 1^{ère} Armée et la 2^e Division blindée, soit environ le tiers des FFI recensés sous les drapeaux aux mois de novembre 1944. Les autres, répartis entre les casernes du pays et les fronts de l'Atlantique, empruntèrent d'autres voies. En effet, un amalgame impliquait la présence de deux entités à mêler : une condition seulement réunie au sein de la 1^{ère} Armée, entre Armée d'Afrique et FFI. Au demeurant, les chiffres relatifs aux FFI amalgamés au sein de la 1^{ère} Armée intègrent classiquement les quelque 30 000 FFI du front des Alpes, où il n'y eut pas non plus d'amalgame en dehors des états-majors.

Quelque 134 000 combattants métropolitains, majoritairement d'anciens FFI, se sont succédés sur les fronts de l'Atlantique, du Médoc à Lorient, entre septembre 1944 et mai 1945. Il convient d'y adjoindre les 5 000 volontaires progressivement réunis sur le front de Dunkerque. Leur entrée dans le giron militaire a pris la forme d'un processus de régularisation de six mois, avec une progressive convergence des unités vers le modèle d'organisation des régiments nord-africains. L'approche gouvernementale fut dirigiste sur le front de Lorient en septembre 1944. À partir de novembre, elle fut beaucoup plus souple dans les autres secteurs concernés. La régularisation des unités reposa sur une succession de réorganisations



Fondation de la France libre

Affiche « Jeunes gens qui désirez servir dans l'armée coloniale », postérieure à novembre 1944.

Par cette affiche la 1^{ère} Division des forces françaises libres cherche à attirer dans ses rangs de nouvelles recrues au-delà du gisement que représentent les FFI. Cette affiche leur promet ainsi d'être habillés et « instruits sur armement américain » mais surtout de combattre rapidement « aux côtés de ceux qui furent les 1^{ers} compagnons d'armes du général de Gaulle ».

des combattants métropolitains à des combattants issus des colonies. Décidée dès le 7 septembre 1944, alors que les combats de Provence étaient à peine clos, cette approche s'est traduite par le retrait de quelque 15 000 soldats originaires

d'Afrique subsaharienne (mais aussi du Pacifique), principalement au sein de la 9^e Division d'infanterie coloniale et de la 1^{re} Division française libre. Cette opération, qui a objectivement privé la 1^{re} Armée de troupes expérimentées, fut officiellement justifiée par les conditions hivernales à venir. Cette attention s'est toutefois doublée de considérations politiques relatives à la mise en valeur de combattants issus de la Résistance intérieure, pour éviter de montrer des troupes françaises majoritairement coloniales, comme à la crainte d'aspirations émancipatrices parmi les troupes africaines.

Le « blanchiment » n'était pas incompatible avec les attentes du SHAEF. L'afflux de près de 50 000 volontaires FFI auprès de la 1^{ère} Armée dès septembre et octobre 1944 offrait d'ailleurs l'opportunité de créer la réserve de remplacement demandée par le SHAEF. Il n'en a pourtant rien été jusqu'au mois de janvier 1945. Au contraire, le ministère de la Guerre, focalisé sur la préparation du réarmement en métropole, a fait passer le maintien des effectifs des unités de la 1^{ère} Armée au second plan. Hormis le cas des 15 000 FFI employés pour le « blanchiment », la majorité des formations FFI de la 1^{ère} Armée a été employée sous forme de corps constitués, dédiés au combat et accolés – mais non intégrés – aux divisions nord-africaines. En décembre, alors que la 1^{ère} Armée était confrontée à un étiage dramatique de ses effectifs nord-africains et que le SHAEF rappelait avec insistance ses attentes, il fut même question d'envoyer vers la 1^{ère} Armée une douzaine de régiments FFI supplémentaires organisés en trois divisions.

Cette approche, privilégiant la création d'unités à l'entretien de celles déjà existantes, ne fit qu'aggraver la situation de la 1^{ère} Armée. Non seulement les formations FFI, formées de fantassins sans armement lourd, ne renflouaient pas les effectifs des régiments nord-africains mais, du fait de leur pauvreté chronique en équipements, elles diluaient

et de fusions, négociées entre chefs locaux et acceptées du moment qu'elles tendaient vers une normalisation. Il en alla de même sur le front des Alpes où une division alpine fut constituée à l'initiative de cadres FFI régionaux. Ce projet, piloté de façon quasiment autonome jusqu'à la mi-novembre 1944, a ensuite été repris à son compte, clés en mains, par le ministère de la Guerre.

Quelque 200 000 FFI étaient encore encasernés en novembre 1944. Le GPRF entendait s'en servir pour constituer de nouvelles unités. Le plan de réarmement présenté aux Alliés le 30 novembre 1944 ambitionnait en effet de lever onze nouvelles divisions au sein des régions libérées, pour un total de 270 000 hommes (dont 65 000 dédiés à l'Extrême-Orient, notamment en vue de la reconquête de l'Indochine, occupée par le Japon). Le général de Gaulle annonça la création des deux premières divisions dès son discours du 12 septembre au palais de Chaillot : une en Bretagne et une en région parisienne. Le haut commandement allié exigeait parallèlement la fourniture de quelque 154 bataillons, représentant 179 000 hommes, destinés à la garde et à l'entretien des axes logistiques alliés sur le sol libéré.

Les FFI constituaient le premier réservoir de main-d'œuvre militaire disponible pour ces projets. Ceux-ci connurent de multiples aléas, sur fond de tensions franco-américaines récurrentes. Le gisement des FFI ne suffisait pas à lui-seul pour permettre d'atteindre les objectifs fixés. Ce faisant, les FFI encasernés ne furent pas intégrés dans l'armée par un processus d'amalgame mais par une dilution progressive parmi des réservistes rappelés à l'activité et, surtout, parmi les conscrits des classes 1943 et 1944 dont l'appel fut enclenché en janvier 1945.

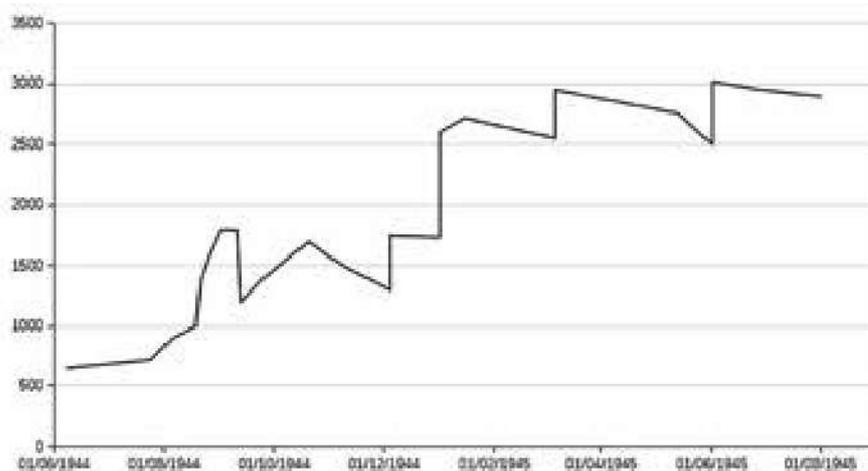
L'heure du bilan

À compter de janvier 1945, le GPRF signifia son intention de clore la question des FFI. La Direction des FFI du ministère de la Guerre fut supprimée le 18 janvier et les grades FFI furent progressivement normalisés, tandis qu'un *turn-over* des chefs d'unités issus des FFI intervint entre mars et mai 1945... Ce mouvement atteignit son point d'orgue le 2 avril, à Paris, lors d'une cérémonie de remise de drapeaux à quelque 140 régiments récréés en métropole. La refondation de l'armée nationale était consacrée en se référant aux unités existantes en 1939 et non plus aux appellations FFI (cf. p. VIII).

À la date du 1^{er} juin 1945, l'armée de terre française comptait 1,3 million d'hommes à travers l'Empire et la métropole. L'apport des FFI en représentait le quart et n'est pas à négliger. Huit nouvelles divisions à effectifs majoritairement issus des FFI furent créées en France avant le 8 mai 1945. Leur faible équipement, loin des standards alliés, les a cependant cantonnées à un rôle secondaire, sur les fronts des Alpes et de l'Atlantique ou sur les arrières de la 1^{re} Armée. Au demeurant, l'échéance des contrats d'engagement signés pour la durée de la guerre en Europe et trois mois supplémentaires arriva à son terme en août 1945 :

Évolution des effectifs de la demi-brigade de l'Armagnac puis du 158^e Régiment d'infanterie, employé sur le front de Royan

La demi-brigade de l'Armagnac, originaire du Gers, a servi de noyau agrégateur pour constituer un régiment régulier sur le front de Royan. La courbe d'évolution de ses effectifs montre une succession de variations : forte croissance en août 1944, vague de départs au début de septembre 1944 juste après la libération du Gers, nouvelle augmentation des effectifs en septembre et octobre 1944 par captation de petits groupes en régions toulousaine et bordelaise, baisse marquée des effectifs en novembre 1944 lors de la signature des engagements dans l'armée puis montée des effectifs en « marches d'escaliers » au fur et à mesure de l'absorption d'autres unités du front de Royan, originaires de Dordogne (décembre 1944), du Gers (janvier 1945), du Lot (mars 1945) et des Hautes-Pyrénées (juin 1945). *In fine*, l'unité, rebaptisée en tant que 158^e Régiment d'infanterie à compter de février 1945, a avoisiné la valeur-cible des 3100 hommes pratiquée dans les régiments réguliers nord-africains. Elle était dirigée jusqu'en mai 1945 par le lieutenant-colonel FFI Henri Monnet, ancien collaborateur de Georges Mandel et futur membre du cabinet du général de Gaulle (septembre 1945) puis sénateur des Landes (1946).



Engagements des FFI dans l'armée régulière à Laval (Mayenne).

À droite, debout, se tient le chef FFI local, le lieutenant de Mollins.

la majorité des anciens volontaires FFI opta pour une démobilisation et un retour à la vie civile, tandis que leurs éphémères unités furent progressivement dissoutes. *Sic transit gloria!* ■

- (1) « "Le jour d'après" : organisations et projets militaires dans la France libérée : août 1944 - mars 1946 » thèse dirigée par Laurent Douzou.
- (2) D'obédience communiste, les FTP font également partie des FFI tout en gardant sur le terrain une autonomie d'action et de commandement.
- (3) Voir les thèses de Claire Miot « Sortir l'armée des ombres. Soldats de l'Empire, combattants de la Libération, armée de la Nation ? La première armée française du débarquement en Provence à la capitulation allemande (1944-1945) » sous la direction d'Olivier Wiewiorka (à paraître aux éditions Perrin) et de Stéphane Weiss « "Le jour d'après" : organisations et projets militaires dans la France libérée : août 1944 - mars 1946 » sous la direction de Laurent Douzou.

Références bibliographiques :

- Stéphane Weiss, « Le programme français de réarmement de 1944-1945 », *Revue historique*, n° 693, 2020/1, p. 193-215.
- Stéphane Weiss, « Numérologie identitaire au sein de l'armée française renaissance en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°271, 2018/3, p. 113-130.
- Stéphane Weiss, « Le rétablissement de l'autorité militaire dans les régions françaises en 1944-1945 », *Histoire@Politique*, n°34, janvier-avril 2018 [en ligne, www.histoire-politique.fr].
- Claire Miot, « L'armée de l'Empire ou l'armée de la Nation ? Front et arrières pendant la seconde campagne de France (1944-1945) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°259, 2015/3, p. 39-56.
- Tristan Lecoq, « Refaire l'Armée française (1943-1945) : l'outil militaire, l'instrument politique, le contrôle opérationnel », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°257, 2015/1, p. 137-154.
- Claire Miot, « Le retrait des tirailleurs sénégalais de la Première Armée française en 1944 : hérésie stratégique, bricolage politique ou conservatisme colonial ? », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n°125, 2015/1, p. 77-89.
- Philippe Buton, *Les lendemains qui déchantent. Le Parti communiste français à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1993, 352 p.

Piste pédagogique :

Dans l'espace pédagogique en ligne « Enseigner la Résistance » (Réseau Canopé en partenariat avec la Fondation de la Résistance), voir la séquence pédagogique « L'amalgame, une question militaire et politique » accessible grâce à ce lien : <https://www.reseau-canope.fr/enseigner-la-resistance/E35>

Une intégration source de tensions entre les FFI et le Gouvernement provisoire

Par Stéphane Weiss

L'intégration des FFI dans l'armée a parfois donné lieu à d'importantes tensions locales.

Tract imprimé le 2 décembre 1944 au soir à Poitiers, signé par la section locale du Parti communiste et des organisations apparentées (le Front national, l'Union des Femmes françaises, les Jeunesses communistes, les Forces unies de la jeunesse patriotique...) mais aussi la CGT, les Gardes civiques républicaines (avatar des milices patriotiques dissoutes en novembre 1944) et le 1^{er} Bataillon du 125^e Régiment d'infanterie, organisé en novembre 1944 à Poitiers.



Archives départementales de la Vienne, cote 106W216

L'affaire qui s'est déroulée à Poitiers en décembre 1944 avec le renvoi du colonel Maurice Fourrier, ex-chef de l'état-major départemental FFI de la Vienne et son remplacement par le général Angenot, ancien des FFL, à la tête de la 9^e Région militaire (Poitiers) constitue un bon exemple de ces tensions. Cet épisode provoque le 2 décembre 1944 une mobilisation des FFI viennois, orchestrée par les représentants communistes locaux, sur fond de contestation de l'autorité du commissaire de la République de la région de Poitiers, Jean Schuhler.

Cette contestation s'est notamment cristallisée sur la répartition des rôles entre les autorités civiles et militaires. Aux premiers jours de septembre 1944, ces dernières fonctions ont été occupées par des cadres FFI, au niveau départemental comme au niveau régional, avec l'assentiment initial du commissaire Jean Schuhler. Une bonne entente s'était initialement établie entre celui-ci et le commandant régional FFI Félix Chêne (Bernard). Félix Chêne a cependant rejoint d'autres fonctions, relatives au front de Saint-Nazaire puis à celui de La Rochelle, le commandement de la 9^e Région revenant à son second, le colonel Maurice Fourrier (Godefroy).

signala dès 1942 par une activité d'organisation clandestine dans le Var. Surveillé par les services italiens, il entra dans la clandestinité en mars 1943. Contraint à l'esquive (en Aquitaine, dans les Deux-Sèvres puis à nouveau en Provence), il reçut des fonctions de coordination qu'il ne put cependant pas faire perdurer, pour échapper à la répression. Durant l'été 1944, il rejoignit finalement la Vienne et Félix Chêne, dont il devint le chef d'état-major.

Un faisceau de facteurs a conduit à une rapide dégradation des relations entre Maurice Fourrier et Jean Schuhler mais également avec le ministre de la Guerre : mainmise de cadres communistes sur les principaux postes de l'état-major régional (non sans une confusion avec des fonctions politiques parallèles), réticences à appliquer des ordres ministériels et crispation personnelle de Maurice Fourrier quant au rattrapage de son avancement de grade depuis sa révocation en 1941, accusations réciproques d'abus de pouvoir... Face à cette dégradation, le ministre de la Guerre André Diethelm décide le 30 novembre de remplacer Maurice Fourrier par un officier supérieur, ancien de la France libre, le général Paul Angenot.

La mise à l'écart de Maurice Fourrier

Officier d'active, révoqué de l'Armée d'armistice en 1941 pour appartenance à la Franc-maçonnerie, Maurice Fourrier se

Réactions et mobilisation des FFI locaux

L'arrivée du général Angenot était synonyme de perte d'autonomie pour la plupart des cadres FFI locaux. Réunis le 1^{er} décembre à Poitiers, les chefs FFI départementaux font part

de leur opposition au remplacement de Maurice Fourier. Dans la foulée, le Front national organise le 2 décembre une manifestation mêlant une foule de civils et de militaires en uniforme, qui réclame le maintien du colonel Fourier et la démission de Jean Schuhler. Cette manifestation se solde par une intrusion dans la préfecture et

des déprédations dans les appartements privés de Jean Schuhler.

Le calme revient dès le 2 décembre au soir. En réaction, le gouvernement envoie en urgence vers Poitiers un bataillon de la 1^{ère} Armée, en l'occurrence le Bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique, chargé, par sa présence, de

calmer toute velléité vindicative. Au final, après un temps de latence, le général Angenot prend ses fonctions le 26 décembre et conserve Fourier comme chef d'état-major, jusqu'au décès de ce dernier le 1^{er} février dans un accident de voiture. ■

La Direction des FFI *Par Stéphane Weiss*

Au sein du ministère de la Guerre, une Direction des FFI, créée à l'initiative du général de Gaulle et de son ministre André Diethelm, a existé du 11 octobre 1944 au 18 janvier 1945. La création de cette direction des FFI devait constituer une solution pour mettre fin à la crise ayant opposé le GPRF et le COMAC. Mais le rôle de cette Direction est resté assez marginal, se limitant essentiellement aux besoins techniques des FFI.

Placée sous l'autorité directe du ministre de la Guerre André Diethelm – à la différence des directions techniques du ministère placées sous l'autorité du chef d'état-major général –, la Direction fut formée par un simple changement de dénomination de l'état-major national FFI (EMN FFI) jusqu'alors indépendant du gouvernement et subordonné au COMAC. Cela entraîna le maintien des mêmes hommes et des mêmes structures au sein de la nouvelle direction que celles de l'EMN FFI.

La Direction FFI s'inscrit dans la continuité de l'EMN FFI

Alfred Malleret (*Joinville*), venu du mouvement Libération-Sud et militant communiste, en conserve le commandement, avec le grade de général à titre FFI. Il ne renonce pas aux objectifs auparavant portés par le COMAC. Au contraire, soucieux de promouvoir les FFI comme modèle de refondation de l'institution militaire nationale, il ambitionne d'y faire pénétrer des idées neuves et des cadres FFI, avec une intention assumée de noyautage des organes ministériels et, dans les premiers temps, la volonté d'infléchir les termes des décrets des 19 et 20 septembre sur l'intégration des FFI dans l'armée.

De même, à la différence des autres directions techniques du ministère de la Guerre et en préférant le modèle des états-majors opérationnels, Alfred Malleret maintient l'organisation de l'EMN FFI, avec une structuration en quatre bureaux chargés des personnels FFI (1^{er} Bureau), du renseignement (avec un 2^e Bureau distinct de celui de l'armée et structuré à partir du service de renseignement des FTP), des opérations militaires (3^e Bureau) et de la logistique (4^e Bureau).

Les missions de la direction FFI

Une instruction ministérielle du 11 octobre charge la direction de centraliser les questions posées par l'intégration des FFI dans l'armée et de suivre les opérations militaires à caractère exclusivement FFI. Ce dernier aspect n'était

toutefois qu'une concession de façade : à la mi-octobre, il n'y a plus d'opérations exclusivement FFI, hormis en Alsace où l'EMN FFI n'avait pas d'emprise. Plus globalement, le positionnement de la Direction des FFI est resté quelque peu marginal. Elle n'a par exemple pas été associée aux travaux liés au programme de réarmement. Concernant la 1^{ère} Armée, les fonds conservés montrent une focalisation sur le groupement du colonel Fabien. Or, avec 3 000 hommes, ce dernier ne constituait qu'une petite fraction du flux de FFI drainé par la 1^{ère} Armée.

Un rôle essentiellement limité aux besoins techniques des FFI

Dans les faits, la Direction des FFI a principalement été chargée de répondre aux besoins techniques des FFI restés sous les drapeaux, qu'il s'agisse d'instruction, d'équipement mais aussi de suivi sanitaire. Si le dessein politique d'Alfred Malleret a trouvé un terrain d'expression au sein de son 2^e Bureau (sans grande portée),

les autres bureaux ont œuvré dans une posture pas ou peu partisane de coopération et de subsidiarité avec leurs homologues du ministère de la Guerre. C'est en ces domaines que la Direction des FFI a engrangé les résultats les plus tangibles, avant sa suppression en janvier 1945 : distribution de plus de 4,8 millions d'effets d'habillement, formation d'équipes médicales, amorçage de la remise en production d'armes légères, initiation d'un programme de reconditionnement d'épaves de chars repris par la suite par le ministère.

Bien que pouvant représenter une forme de reconnaissance du rôle des FFI, la Direction des FFI ne constitua qu'une solution par défaut pour le COMAC. Les tentatives pour perpétuer une singularité politique des FFI se révélèrent illusoire, tandis que le Parti communiste adoptait une posture légaliste. À l'inverse, des convergences techniques ont pragmatiquement vu le jour avec d'autres services du ministère de la Guerre. L'action de la Direction des FFI n'a pas été vaine. ■



Le général Alfred Malleret-Joinville

Alfred Malleret entre à Libération-Sud en 1942, à Lyon. Membre du comité central du Parti communiste français, il devient chef de l'état-major national des Forces françaises de l'intérieur à la Libération sous le pseudonyme de *Joinville* et avec le grade exceptionnel de général à titre FFI. D'octobre 1944 à janvier 1945, il a commandé la Direction des FFI du ministère de la Guerre.

Archives nationales / Fonds privé Serge Ravanel

La cérémonie militaire du 2 avril 1945, point d'orgue de la refondation de l'armée française

Par Stéphane Weiss

Des « défilés de la victoire » organisés dans toutes les grandes villes françaises lors de leur libération jusqu'à la grande parade du 14 juillet 1945 sur les Champs-Élysées, différentes manifestations et cérémonies ont permis de célébrer de façon symbolique la renaissance de l'armée française et son rôle dans la libération du territoire national après l'humiliation de 1940. La cérémonie militaire organisée à Paris le 2 avril 1945, place de la Concorde, a constitué l'un des points d'orgue de ces manifestations. Elle illustre également la reconstitution de l'armée sur des bases traditionnelles, provoquant ainsi d'importantes désillusions chez tous ceux qui espéraient que la Libération débouche sur la création d'une « armée nouvelle ».

La journée du 2 avril a débuté par le rassemblement, dans la cour de l'hôtel des Invalides des officiers chargés de porter quelque 150 drapeaux et étendards – dont 69 avaient été soustraits aux Allemands – destinés aux corps de troupe reconstitués, auxquels s'ajoutent 100 emblèmes choisis parmi ceux que détient le Service historique de l'armée. Place de la Concorde, en présence des autorités militaires (notamment le chef militaire de Paris, le général Koenig, et le ministre de la Guerre, André Diethelm), le général de Gaulle a ensuite remis les drapeaux aux nouveaux régiments, dans une cérémonie comparable aux défilés du 14 juillet. C'est également à l'occasion de cette manifestation que de Gaulle a attribué à la ville de Paris la Croix de la Libération.

Une cérémonie qui connaît une portée considérable

Par ce geste, le général de Gaulle faisait directement référence à la manifestation du 14 juillet 1880, au cours de laquelle le président Jules Grévy avait solennellement remis ses drapeaux à l'armée refondée après la défaite de 1870. L'écho de cette cérémonie fut national, avec une retransmission radiodiffusée en direct et reprise tant par les actualités cinématographiques que par la presse. Le lendemain, les quotidiens nationaux y ont pour la plupart consacré plus de la moitié de leurs colonnes en une. *France-Soir* salua ainsi une armée « comme il n'en avait pas été vue depuis longtemps, si longtemps que nous avons le sentiment d'avoir recouvré la mémoire ! ».

Cette « matinée des drapeaux » fut par ailleurs démultipliée au sein de l'armée. Durant les deux semaines suivantes, la presse locale et les journaux de marche signalent de nouvelles cérémonies au sein de la quasi-totalité des régiments et de leurs villes de garnison, pour la présentation des étendards reçus à Paris.



Quotidien *France-Soir*, n° 241 du 3 avril 1945.

Le quotidien *France-Soir*, créé par Pierre Lazareff et Paul Cordeaux, paraît à partir du 7 novembre 1944, avec un double titre, *France-Soir - Défense de la France*, puis *France-Soir-DF*, qui marque sa filiation avec *Défense de la France*, créé par Philippe Viannay et Robert Salmon. Ce journal clandestin a connu les plus forts tirages. Quotidien de portée nationale, *France-Soir* a couvert tous les grands événements de l'année 1945, tels que la cérémonie militaire du 2 avril 1945.

Le retour à une armée traditionnelle

Pour nommer les nouvelles unités auxquelles furent remis les drapeaux, le gouvernement employa délibérément et presque exclusivement des numéros régimentaires de l'armée métropolitaine d'active de 1939. Il s'agissait symboliquement de recréer, en vue de la victoire finale, l'armée vaincue en 1940. Ce choix ne fit toutefois pas l'unanimité parmi les anciens FFI, en particulier leurs cadres. En effet, durant l'automne 1944, ceux-ci, pour nommer leurs unités et affirmer leur ancrage territorial et

populaire, s'étaient majoritairement référés à d'autres numéros : ceux des régiments en garnison localement lors de la levée de masse de 1914. Il en résulta des choix gouvernementaux mal vécus car conduisant à débaptiser des régiments FFI et à les renommer avec des numéros de 1939 sans filiation avec leurs terroirs de formation. Ce choix de s'appuyer sur les numéros régimentaires de l'armée d'active de 1939 montrait clairement qu'il n'y aurait pas « d'armée nouvelle » contrairement à ce que certains espéraient, l'institution militaire continuant après la Libération de fonctionner selon ses traditions habituelles. ■